

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/10/2012
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : ~~28/08/2012~~ 9/10/2012

Nombre de conseillers : en exercice 15
 présents 11
 votants 11

L'an deux mille douze et le quinze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents : Mmes et Ms. Stéphane GILLET, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3/09/2012

Ce compte rendu appelle certaines remarques :

Monsieur le Maire explique que la commune n'avait pas à délibérer sur les statuts de la future communauté de communes. Ce sont les membres de cette future communauté de communes qui devront délibérer pour approuver ces statuts, la délibération N° 2012-039 n'a pas été transmise au service de la légalité de la préfecture, elle sera annulée sur le registre communal.

Il propose que la délibération qui approuve le mode de représentation des communes au sein de la nouvelle communauté de communes et qui désigne les nouveaux délégués soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil. La date limite pour prendre cette décision doit intervenir avant fin novembre.

Le conseil est d'accord avec ces propositions.

Le conseil approuve le reste du compte rendu.

VOLETS ELECTRIQUES POUR LA MAIRIE

Monsieur Melay, adjoint, explique que des devis ont été demandés à quatre entreprises, pour l'ensemble des fenêtres du rez de chaussée du bâtiment, côté route : MJC, Mairie, école, soit 10 fenêtres au total.

Le devis de l'entreprise Guillot Blanc est retenu pour un montant total HT de 6 614 € plus 602 € de motorisation du store actuel du secrétariat de mairie.

INFORMATION SUR LES LOGEMENTS OPAC

Madame ZAMORA, adjointe en charge des logements sociaux, explique qu'elle a été confrontée à une situation d'urgence pour l'attribution du logement T5, Rue Jocelyn suite à une séparation familiale. Elle a transmis le dossier à l'OPAC

Il reste actuellement 3 T3 disponibles. Compte tenu de l'ancienneté de la vacance de ces appartements et devant le peu de demandes, Mme Zamora sollicite l'autorisation d'envoyer les dossiers qui pourraient arriver en mairie sans attendre le prochain conseil.

LOCATION DU LOGEMENT AU DESSUS DE LA POSTE

Ce logement va être vacant. Monsieur le Maire explique que pour la location de ce logement qui fait parti du domaine privé de la commune, on peut continuer à solliciter l'aide de l'OPAC, organisme public, qui assure la

gestion totale de cet appartement. Si on utilise les services d'une agence privée, celle-ci ne peut pas encaisser les loyers. Monsieur le Maire propose de rencontrer l'OPAC avant de démarrer une nouvelle location afin de revoir le contrat, en particulier pour la mensualisation du versement des loyers, qui sont actuellement versés en fin d'année à la commune.

La publicité pour cette location sera faite sur le site de la commune, le bon coin, et par voie d'affichage.

SEDI : RENFORCEMENT DU POSTE STADE ET ANTENNE BT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25 juin 2012. Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) nous a informé de modifications dans le coût de l'opération. Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau pour ces travaux.

Le financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	78 355 €
- le montant total de financement externe serait de :	65 252 €
- les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à	0 €
- la contribution aux investissements pour cette opération s'élève à :	13 103 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- 1- **prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
- | | |
|--|-----------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 78 355 € |
| Financements externes : | 65 252 € |
| Contribution prévisionnelle globale | 13 103 € |

- 2 - **prend acte** de sa contribution investissements du SEDI, à partir du décompte définitif de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **13 103 €**
pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80 % puis solde

TRAVAUX SUR LE RESEAU France TELECOM

Monsieur le Maire explique au conseil que ces travaux doivent être faits en corrélation avec les travaux de renforcement du poste stade et antenne BT

Le financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	11 666 €
- le montant total de financement externe serait de :	3 360 €
- les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à	0 €
- la contribution aux investissements pour cette opération s'élève à :	8 305 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré :

- 1- **prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
- | | |
|--|----------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 11 666 € |
| Financements externes : | 3 360 € |
| Contribution prévisionnelle globale | 8 305 € |

2 - **prend acte** de sa contribution investissements du SEDI, à partir du décompte définitif de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **8 305 € pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80 % puis solde**

VENTE D'UN APPARTEMENT T4 LOT N°7

Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente des appartements a été fixé à 1 990 € TTC/m² par délibération du 28/02/2011

Il explique également que les surfaces des appartements ont du subir une mise à jour en raison de différences liées en particulier à l'épaisseur des cloisons. Un nouveau document de copropriété va être établi par la Ste Artigéo.

Le futur acquéreur du logement N° 7 souhaite effectuer lui-même certains travaux dans cet appartement : peinture, revêtement de sols, carrelage, faïence. Le montant total serait de l'ordre de 10 800 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil de déduire cette somme du montant global du logement

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Cette procédure nécessitera des avenants au marché avec les entreprises concernées par ces travaux.

PARTICIPATION SOCIALE EMPLOYEUR

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré, par délibération en date du 18/10/2010, au contrat cadre mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial mis en place par le centre de gestion pour les lots : Protection santé complémentaire, prévoyance contre les accidents de la vie, garantie dépendance, sans participation financière.

En ce qui concerne le maintien de salaire, les salariés ont adhéré par contrat groupe auprès de la MNT. La commune a mis en place une participation financière de 25% du taux de cotisation.

Le décret du 8 novembre 2011 et la circulaire du 25 mai 2012 rendent les participations financières existantes caduques. Les participations ne sont plus en taux mais en sommes fixes.

Ces participations doivent entrer dans le cadre soit de la labellisation, soit de la convention de participation.

Labellisation : la commune doit participer à tous les contrats labellisés présentés par ses agents,

Convention de participation : cette convention se fait dans le cadre d'un avis d'appel public à la concurrence. Cette convention peut se faire auprès du Centre du gestion qui a fait cet appel pour les communes. Le Centre de gestion propose un contrat prévoyance santé auprès de la mutuelle Intériale et un contrat maintien de salaire auprès de la MFP.

Considérant les taux plus élevés proposés par la MFP, le personnel ne souhaite pas y adhérer.

Le conseil décide donc de participer financièrement :

- pour la prévoyance maintien de salaire dans le cadre de la labellisation. La participation s'élèvera à 5 € par salarié stagiaire ou titulaire
- pour la complémentaire santé dans le cadre de la convention de participation proposée par le Centre de gestion. La participation employeur sera de 1 € par mois

RECENSEMENT 2013

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013.

Pour l'organisation de ce recensement, il convient de nommer un coordonnateur communal

Josiane Marchand assurera le rôle de coordonnatrice avec l'aide d' Henri Cazes, de Geneviève Girodin et de Jean Melay.

Il faudra embaucher 2 agents recenseurs. Leurs indemnités seront fixées lors du prochain conseil.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2012

L'école de la Lèze et l'école de musique de Vinay participeront à cette cérémonie.

DEMANDE DU SOU DES ECOLES DE CHANTESSSE POUR UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'ALBENC POUR UN LOTO

Mme Guionneau explique qu'elle a été sollicitée par le Sou des écoles de Chantesse pour l'organisation de leur loto dans la salle polyvalente de L'Albenc, la salle de Chantesse étant trop petite.

Le conseil, considérant que les associations de L'Albenc utilisent parfois la salle ou le matériel de Chantesse pour leurs manifestations, accepte l'organisation de ce loto à L'Albenc au même tarif que les associations de la commune, soit 80 € (tarif hiver)

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE JUSQU'A 18 H

Mme Guionneau informe le conseil d'une demande des parents concernant la garderie périscolaire. Cette garderie prend en charge les enfants de maternelle de 16H30 à 17H45. Certains parents travaillant loin de L'Albenc ont des difficultés pour récupérer leurs enfants. Il demande la prolongation de cette étude jusqu'à 18H. Une étude sera faite pour voir le nombre de parents concernés et le coût que cela représenterait.

Fait à L'Albenc le 15 octobre 2012

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,
Affichage du 22/10/2012
Au 22/11/2012

